

Axe 4 - Grande criminalité organisée (GCO) et criminalités émergentes

Professeur supervisant l'axe de recherche : Dr. Clotilde Champeyrache (Cnam)

Chercheurs associés : Pr. Giuseppe Arlacchi, Pr. Louise Shelley (anciennement terrorisme), Dr. Rémy Février, Pr. Maurice Cusson, Dr. Frédéric Debove, Pr. Philippe Reigné, Dr. Arturo Alvarado, Pr. Jacques de Saint Victor.

Experts associés : Dr. Xavier Raufer, David Weinberger, Christophe Souleuz.

Si l'on s'en tient à la définition élaborée à la Convention des Nations Unies à Palerme en 2000, la **criminalité organisée** correspond à tout « groupe structuré de trois personnes ou plus existant depuis un certain temps et agissant de concert dans le but de commettre une ou plusieurs infractions graves ou infractions établies conformément à la présente Convention, pour en tirer, directement ou indirectement, un avantage financier ou un autre avantage matériel » (Article 2). Il s'agit d'une délimitation volontairement large du champ permettant d'englober la très vaste famille des organisations criminelles : des formes les plus élaborées et les plus puissantes que sont les mafias italiennes, japonaises et chinoises, aux formes les plus lâches constituées par les bandes en passant par des formes intermédiaires comme les gangs de motards, cartels de la drogue, trafiquants d'espèces animales et végétales protégées...

Comprendre la **diversité et les spécificités de ces différentes organisations criminelles** permet de compléter cette définition. Cela passe notamment par la question de la spécialisation ou de la diversification des activités, mais aussi par celle de la nature du **positionnement vis-à-vis de la sphère légale** (liens corruptifs, nécessité du blanchiment, trajectoire de légalisation, contrôle du territoire et volonté de conditionnement de la sphère économique, politique et sociale,...). La problématique de la temporalité permet également de classer les organisations et d'établir un premier diagnostic de dangerosité suivant la capacité de l'association criminelle à perdurer au-delà de la durée de vie de ses membres et notamment de son chef.

Cerner les frontières des groupes criminels ouvre alors nombre de questionnements relatifs à aux diverses structurations des organisations criminelles (réseau, pyramide, fédération,...), à l'adaptation des moyens de lutte aux spécificités de ces groupes, à la dynamique de ces derniers et à leurs interactions, voire à leurs articulations tant du point de vue des activités que des territoires. La dynamique des organisations criminelles tient également compte de l'apparition de nouveaux acteurs et des éventuelles reconfigurations que cela implique, et du développement de nouvelles activités (cybercriminalité, trafic de déchets,...) ou du redéploiement d'anciennes pratiques illégales (retour de la piraterie par exemple).

Projets de recherche

Projet de recherche 1 : Mafias et stratégies d'expansion territoriale.

Projet de recherche 2 : Cohabitations criminelles.

Projet de recherche 3 : Sphère légale et marché de la transgression.

<https://esd.cnam.fr/axes-de-recherche/axe-4-grande-criminalite-organisee-gco-et-criminalites-emergentes-1117341.kjs>